

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des Lycées
Service Equipement et Analyse Pédagogique
JR/AG/2017-097
☎ 04 91 57 53 14

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissements des Lycées publics de
la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 24 OCT. 2017

**Objet : Programme Régional d'Équipement des Lycées Publics-
P.R.E.L.P. 2018**

Dans le cadre de ses compétences légales, la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur met en œuvre une procédure d'appel à projet vous permettant d'exprimer vos besoins en matière d'équipements pédagogiques et mobiliers pour la prochaine année scolaire.

Vous trouverez ci-joint, une notice explicative concernant l'expression de vos besoins pour l'année scolaire 2018/2019.

Je vous invite à respecter les orientations et la formalisation de ce dispositif, notamment les dates mentionnées sur lesquelles j'attire votre attention.

Le Service Equipement et Analyse Pédagogique est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional et
par délégation,

Jean-Pierre MASSIERA
Directeur



PROGRAMME RÉGIONAL D'ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS (PRELP) 2018

I. LE DISPOSITIF D'APPEL À PROJET RÉGIONAL

1. Objet et champ d'intervention de l'appel à projet

Cet appel à projet est un dispositif d'aide à la formalisation des demandes d'équipements nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire 2018/2019.

Ces demandes d'équipements, qu'il s'agisse d'équipements pédagogiques, mobiliers ou informatiques concernent tous les secteurs d'enseignement, la vie scolaire, l'administration, l'hébergement, la restauration ou encore le service général (véhicules, matériels d'entretien, ..).

Les demandes doivent être formulées suivant la typologie proposée sur le site Extranet des Lycées - PRELP 2018, qui différencie trois grandes catégories de demandes :

- les demandes générées par des ouvertures de section (y compris ULIS),
- les demandes induites par une réhabilitation de locaux,
- les demandes relevant d'un renouvellement normal ou d'une rénovation de programme pédagogique.

2. Les demandes à exclure du PRELP

▪ Les travaux immobiliers

Certaines demandes d'équipement peuvent induire des travaux de modification ou d'aménagement de l'ensemble immobilier. Leur montant prévisionnel ainsi qu'un descriptif sommaire sera précisé dans un rapport en annexe du « dossier PRELP papier ».

Ces éléments seront fournis à titre d'information et ne sauraient se substituer à une demande spécifique d'accord pour engager des travaux immobiliers **adressée à la Direction des Lycées – Service Travaux des Etablissements d'Enseignement (S.T.E.E).**

▪ Les travaux d'infrastructures de communication et équipements rattachés

S'agissant des infrastructures de communication des établissements, toute demande d'extension de câblage, de matériels actifs, de serveurs, d'autocommutateurs téléphoniques, devra faire l'objet d'une demande spécifique (hors PRELP) **adressée à la Direction des Lycées – Service du Numérique et des Actions Educatives (S.N.A.E).**

Le Technicien STIL référent de l'établissement se tient à votre disposition pour élaborer les spécifications techniques à l'appui de la demande.

II. LE PROJET D'ÉQUIPEMENT À ÉLABORER PAR L'ÉTABLISSEMENT

1. Orientations générales du Projet d'Équipement de l'Établissement

L'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques, informatiques et mobiliers doivent s'inscrire dans une démarche de projet de la part des établissements. Ceci implique une réflexion de l'ensemble des acteurs de la vie du lycée conduisant à des choix mesurés et argumentés.

Il est important d'éviter la dispersion des demandes des lycées tout au long de l'année afin d'utiliser, de manière équitable et raisonnée, les capacités financières de la collectivité de rattachement. **Les demandes isolées ne se justifieront que par des évènements imprévisibles (sinistres, vols, ...).**

Le "projet d'équipement" du lycée présentera les choix de l'établissement en matière d'équipement, qu'il s'agisse d'ouverture de section, de rénovation de diplôme ou de renouvellement de matériels.

Ce projet devra être voté par le Conseil d'Administration.

2. Conditions générales de recevabilité du Projet d'Équipement de l'Établissement

- **L'utilisation des crédits votés antérieurement pour un même objet est un préalable à la mise en place de nouveaux financements régionaux ;**
- Les demandes doivent être présentées préalablement à tout commencement d'exécution de l'opération ;
- La nature des achats qui seront effectués grâce à une subvention devra être identique à l'objet précis de la demande exprimée dans l'appel à projet.

3. Les demandes à formuler dans le Projet d'Équipement de l'Établissement

3.1 - Equipements pédagogiques

Pour ce type d'équipements, chaque établissement est limité annuellement à 5 demandes maximum dans le cadre de rénovation de programme ou de renouvellement de matériels. Ces demandes devront être affectées d'un ordre de priorité.

Il est possible de formuler 5 demandes complémentaires pour les SEP.

Un travail de réflexion préalable doit être mené en étroite concertation entre les enseignants et les corps d'inspection. **L'avis de l'inspecteur compétent** devra dans toute la mesure du possible être **intégré au rapport d'opportunité** dans la rubrique "observations" ou en annexe au "dossier papier".

Un descriptif précis de l'équipement est requis. Le devis correspondant devra être joint au dossier « papier » et identifiable par rapport à la demande saisie (ajout à la main du n° de la demande correspondante).

Suite à rénovation de programmes des Bac Pro MELEC et Bac Pro SN, des financements régionaux spécifiques ont été accordés aux lycées concernés en 2017.

Une deuxième tranche de financements est programmée en 2018. Les lycées éligibles doivent mentionner et préciser leurs besoins dans ce cadre conformément aux prescriptions des inspecteurs pédagogiques référents.

3.2 - Postes de travail et périphériques informatiques

L'acquisition de postes de travail et périphériques informatiques est réalisée par **marchés à bons de commande gérés par la Région.**

L'établissement pourra formuler ses demandes dans le cadre d'une ouverture de section, de travaux de réhabilitation ou bien dans le cadre d'un renouvellement/complément du parc existant.

Dans le cadre du dispositif STIL, un outil de gestion de parc (OCS/GLPI) permet aujourd'hui de connaître précisément le nombre d'unités centrales des établissements.

Afin de renseigner la rubrique « renouvellement/complément de postes et périphériques informatiques » du PRELP, le technicien STIL référent de votre établissement vous communiquera les nombres et configurations d'équipements requis pour remplacer les matériels obsolètes. Concernant des besoins nouveaux, il pourra également vous aider à définir et quantifier les configurations souhaitées en cohérence avec les infrastructures et le réseau de l'établissement.

Le renouvellement des matériels obsolètes sera privilégié en regard de toute demande d'extension de parc.

Concernant les besoins de type « Tableau Blanc Interactif » la région a opté pour une solution de vidéo projection courte focale, interactive et intégrée. Les ordinateurs portables, les tablettes numériques, les équipements MP3 (« Baladodiffusion ») ne sont pas des solutions retenues à ce jour par la Région comme équipements prioritaires.

3.3 - Mobiliers et équipement général

La plupart des équipements de ce type font l'objet d'achats par la Région dans le cadre des marchés à bons de commandes suivants :

- Mobilier scolaire
- Mobilier informatique ergonomique
- Mobilier de bureau
- Mobilier d'accueil, de réunion et de salle polyvalente
- Mobilier de demi-pension
- Plateaux de self-service
- Mobilier d'internat
- Matelas
- Mobilier de CDI
- Rayonnages
- Vestiaires, casiers et bancs
- Véhicules*
- Extincteurs

Ces matériels sont regroupés en plusieurs catégories :

- Mobilier scolaire et CDI

- Mobilier d'administration, réunion et service général
- Mobilier de demi-pension et d'internat
- Véhicules

NB : Chaque demande ne peut s'inscrire que dans l'une de ces catégories

**La Région ne finance pas de véhicules de fonction pour le Service Général. Seules les demandes de véhicules de service seront prises en compte. La présence de véhicules très anciens étant à proscrire (pollution, consommation, fiabilité, sécurité), les demandes de véhicules doivent être prioritairement limitées au remplacement des véhicules de service les plus anciens. L'octroi d'un nouveau véhicule est subordonné à la mise au rebus du véhicule qu'il remplace. L'EPLE doit s'engager par écrit sur ce point.*

Pour les établissements relevant du MEN, la Région ne finance plus les véhicules de type Minibus afin de se conformer à la circulaire 2011 117 du 3 Août 2011 régissant les sorties et voyages scolaires.

Vous trouverez sur le site ATRIUM : <https://www.atrium-paca.fr/> dans la rubrique *Documents / Equipement et Analyse Pédagogique / Maîtrise d'ouvrage Marchés d'équipement / Marchés Mobilier*, toutes les fiches techniques correspondant aux différents matériels concernés.

The screenshot shows the ATRIUM web application interface. At the top, there is a navigation bar with the ATRIUM logo and the text "L'environnement numérique éducatif régional". Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: "Accueil > Vos services régionaux / Documents". A notification banner reads: "CONSEIL: Pour être notifié de toute nouvelle publication dans cet espace documentaire, cliquez sur 'S'abonner' ci-dessous à droite. Vous recevrez un message de notification sur votre boîte au lettre personnelle". The main content area is titled "Documents" and features a search bar with a "Rechercher" button. Below the search bar, there is a list of documents with the following titles: "Accueil", "Accompagnement éducatif", "Développement durable", "Documentation générale", "Equipement et Analyse Pédagogique", "Fonctionnement des lycées", "Lycées privés", "Moyens humains (ARL)", "Numérique éducatif", "Patrimoine des lycées", "Restauration", and "Sécurité dans les lycées". On the left side, there is a sidebar with a "327Mo utilisés sur 1000Mo" progress bar and a "Se désinscrire" link.

CONSEIL : Pour être notifié de toute nouvelle publication dans cet espace documentaire, cliquez sur [S'abonner](#) ci-dessous à droite. Vous recevrez un message de notification sur votre boîte au lettre personnelle

Documents

ACCUEIL

- Haut
- Accompagnement éducatif
- Développement durable
- Documentation générale
- Equipement et Analyse Pédag...**
- Fonctionnement des lycées
- Lycées privés
- Moyens humains (ARL)
- Numérique éducatif
- Patrimoine des lycées
- Restauration
- Sécurité dans les lycées

75 Articles Par Page

Liste 11 Résultats.

Ajouter Trier par

Rechercher

Accueil / Equipement et Analyse Pédagogique

Abonné à un répertoire parent

	Titre
<input type="checkbox"/>	Carte des Formations Lycées
<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'Ouvrage - Marchés d'Equipement
<input type="checkbox"/>	Organisation du Service Equipement & Analyse Pédagogique
<input type="checkbox"/>	PRELP 2016
<input type="checkbox"/>	Programme de maintenance
<input type="checkbox"/>	Subventions d'investissement

75 Articles Par Page

Liste 6 Résultats.

Accueil / Equipement et Analyse Pédagogique / Maîtrise d'Ouvrage - Marchés d'Equipement

	Titre
<input type="checkbox"/>	1 - Marchés Mobilier
<input type="checkbox"/>	2 - Autres marchés
<input type="checkbox"/>	3 - Recyclage Mobilier

		Titre
<input type="checkbox"/>		 00 - Présentation Offre Mobilier (Maitrise d'Ouvrage Lycées Publics)
<input type="checkbox"/>		 01 - Mobilier Scolaire
<input type="checkbox"/>		 02 - Mobilier Informatique
<input type="checkbox"/>		 03 - Mobilier de CDI
<input type="checkbox"/>		 04 - Mobilier Accueil Réunion Salles Polyvalentes
<input type="checkbox"/>		 05 - Mobilier de Bureau
<input type="checkbox"/>		 06 - Mobilier de Demi Pension
<input type="checkbox"/>		 07 - Plateaux de Self
<input type="checkbox"/>		 08 - Mobilier d'Internat
<input type="checkbox"/>		 09 - Marché Matelas
<input type="checkbox"/>		 10 - Vestiaires
<input type="checkbox"/>		 11 - Marché Rayonnages (archives et atelier)
<input type="checkbox"/>		 S A V Mobilier - fiche contact

III. LE DOSSIER PRELP À CONSTITUER PAR L'ÉTABLISSEMENT

1. Les modalités de saisie sur le site Extranet :

Pour saisir le dossier relatif au Projet Régional d'Équipement des Lycées Publics de la Région pour la rentrée 2018, il convient de se connecter à l'adresse suivante :

<https://extranet-lycee.regionpaca.fr>

DISPOSITIFS

EQUIP - Demandes d'équipements

Votre nom d'utilisateur (login) est inchangé

En cas de perte du mot de passe,

Cliquez sur Mot de passe oublié

Portail

Se connecter

Identifiant : ows\$1111

Mot de passe :

Restez connecté

Changer d'utilisateur Valider

Mot de passe oublié

Contactez-nous • Copyright • Mentions légales

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Saisir votre identifiant

Dispositifs Gestion des établissements publics Documentation

Accueil | Déconnexion

Mot de passe oublié

Saisissez votre identifiant

Valider Annuler

Module de gestion • Contactez-nous • Copyright • Mentions légales • Liens utiles

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un message apparaît vous indiquant que votre mot de passe a été envoyé sur la boîte mail de l'établissement

Exemple :

The screenshot shows the 'PORTAIL DES ÉTABLISSEMENTS' website. At the top, there is a navigation bar with 'Dispositifs', 'Gestion des établissements publics', and 'Documentation'. Below this, there are links for 'Accueil' and 'Déconnexion'. The main content area features a 'Mot de passe oublié' (Forgot password) section. A form titled 'Saisissez votre identifiant' (Enter your identifier) contains a text input field with the value 'ows\$11111' and two buttons: 'Valider' (Validate) and 'Annuler' (Cancel). A modal dialog box titled 'Message de la page Web' (Web page message) is overlaid on the form, displaying a warning icon and the text: 'Le mail de réinitialisation du mot de passe a été envoyé à l'adresse suivante : ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr.' (The password reset email has been sent to the following address: ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr.) with an 'OK' button. At the bottom of the page, there is a footer with links for 'Module de gestion', 'Contactez-nous', 'Copyright', 'Mentions légales', and 'Liens utiles', along with the logo of the 'Région Provence-Alpes-Côte d'Azur'.

Le dispositif PRELP est ouvert à la saisie
Du lundi 6 novembre au mercredi 20 décembre 2017.

Un document d'aide à la saisie est proposé en ligne.

2. L'édition du dossier papier et son envoi à la Région

Après clôture de votre Projet d'Équipement, vous devrez adresser à la Région une édition "papier" comprenant les pièces suivantes :

1. un exemplaire de l'édition clôturée du projet saisi sur l'Extranet, dûment signé par le chef d'établissement ;
2. L'extrait du Conseil d'Administration se prononçant sur le PRELP 2018 ;
3. Les devis et notices techniques, ou extraits de catalogue le cas échéant, pour toutes les demandes faites hors du cadre des Marchés à bons de commande de la Région, et pour les extincteurs : le rapport de la société en charge de la maintenance du parc extincteurs.

**Votre dossier devra être transmis au plus tard
le mercredi 20 décembre 2017 à :**

Monsieur Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction des Lycées / Service Équipement et Analyse Pédagogique
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Un exemplaire de l'édition papier du dossier devra également être adressé :

- 1. Au Rectorat d'Aix-Marseille :** Bureau Programmation, Emplois – Division des Moyens et des Etablissements. (pour les lycées relevant de cette académie)
- 2. Au Rectorat de Nice :** Service Structures et Moyens – Département des Etablissements d'Enseignement. (pour les lycées relevant de cette académie)
- 3. À la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :** Service Régional Formation Développement. (pour les lycées agricoles)

ASSISTANCE ET CONSEIL

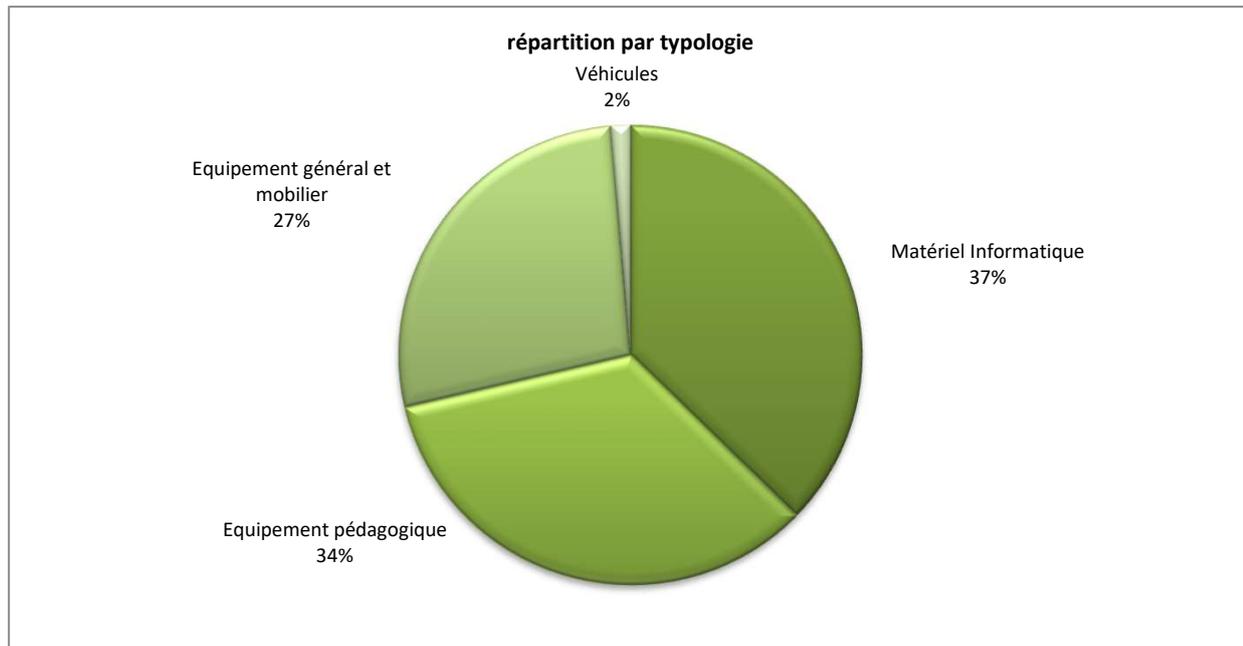
- ✓ **Concernant toute difficulté**, vous pouvez interroger le secrétariat du Service Equipement et Analyse Pédagogique des Lycées au **04 91 57 53 14** de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- ✓ Pour mémoire, les chargés de mission responsables de l'instruction de vos demandes sont :
 - Départements 04 – 05 – 13 Hors Marseille : Mr Gérard TOUSSAINT
gtoussaint@regionpaca.fr
 - Département 13 - Marseille : Mr Philippe BERJUIN
pberjuin@regionpaca.fr
 - Départements 84 – 83 : Mr Christian ROZIER
crozier@regionpaca.fr
 - Département 06 : Mme Jeanne-Marie RINAUDO-CHAOU
jmrinaudo@regionpaca.fr

ANALYSE DES ATTRIBUTIONS 2017 - SEAP - LYCEES PUBLICS

1 702 demandes pour un montant de 38 421 000 €

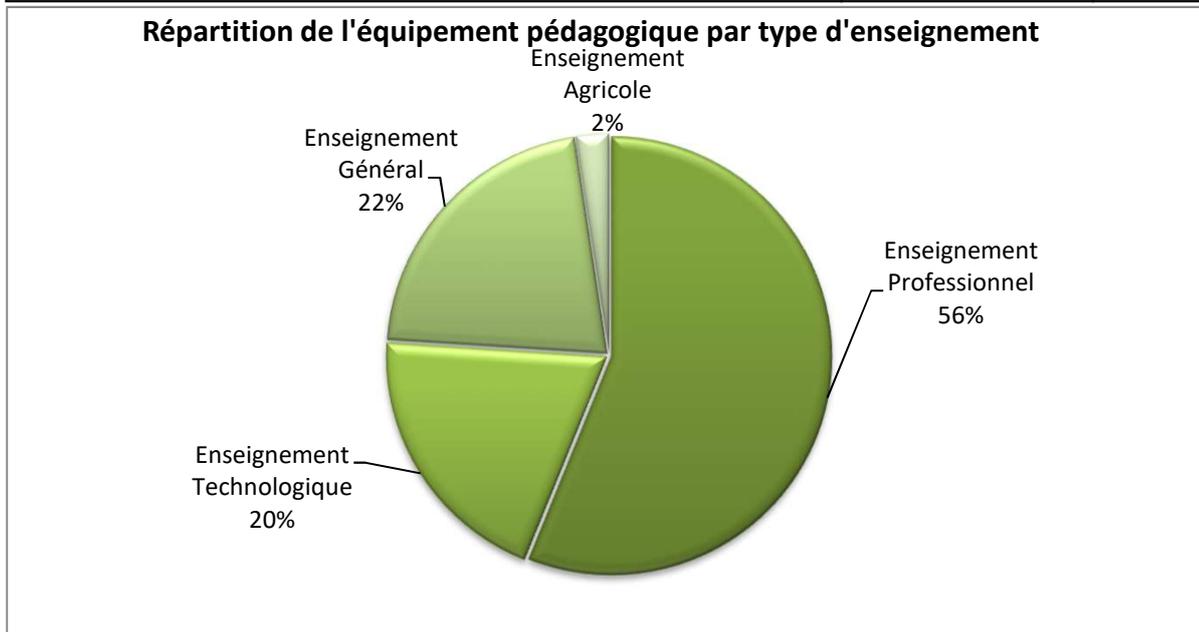
1 004 opérations votées pour un montant de 15 590 303 €

Matériel Informatique	5 814 105,00	37,29%
Equipement pédagogique	5 310 100,00	34,06%
Equipement général et mobilier	4 251 695,00	27,27%
Véhicules	214 403,00	1,38%
Total	15 590 303,00	100,00%



Répartition de l'équipement pédagogique par type d'enseignement

Enseignement Professionnel	2 979 500,00	56,11%
Enseignement Technologique	1 056 800,00	19,90%
Enseignement Général	1 145 800,00	21,58%
Enseignement Agricole	128 000,00	2,41%
Total	5 310 100,00	100,00%



Répartition de l'équipement pédagogique par Niveau

Niveau III	945 000,00	17,80%
Niveau IV	4 021 500,00	75,73%
Niveau V	343 600,00	6,47%
Total	5 310 100,00	100,00%

